



**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION  
DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES  
DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**

**N° 11**

**Objet : Communication sur la décision prise dans le cadre des délégations confiées au Président du Syndicat Mixte**

Le 7 novembre 2022,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes**

- M. Xavier FORTINON
- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Olivier MARTINEZ
- M. Damien DELAVOIE
- M. Jean-Marc LESPADÉ

**Représentant la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud**

- M. Pierre FROUSTEY
- Mme Aurélie BERNEDE
- Mme Jacqueline BENOIT DELBAST
- M. Lionel COUTURE
- M. Jean-François MONET
- M. Pierre PECASTAINGS

**Avaient donné procuration :**

- M. Dominique COUTIERE à M. Xavier FORTINON
- Mme Muriel LAGORCE à M. Olivier MARTINEZ

**Etaient excusés :**

- Mme Sandra TOLLIS
- Mme Eva BELIN
- M. Hervé BOUYRIE
- M. Mathieu DIRIBERRY
- M. André JAKUBIEC

**Etaient également présents :**

- Pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud : M. Christophe ARRONDEAU, Directeur de Cabinet
- Pour la Paierie Départementale : M. Olivier BOURGOING
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et Mme Aurélie CAPDEVIELLE, Chargée d'opérations
- Pour la SPL Domolandes : M. Hervé NOYON, Directeur
- Pour le Conseil départemental :
  - M. Eric SARGIACOMO : Direction des Entreprises et des Initiatives Economiques
  - MM. François RAMBEAU et Nicolas BRUNIER, Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »



**Le Comité Syndical,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E :**

de prendre acte de la communication du Président relative à la décision suivante prise dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées :

- **Marché de fourniture et pose de plaques anti-glissance sur les circulations extérieures en plancher bois du côté Est du Centre de ressources et de développement « DOMOLANDES »**
  - **Titulaire :** Société ID VERDE Agence de Messanges - 781 Chemin de Camentron - MESSANGES (40660)
  - **Objet du marché :** fourniture et pose de plaques anti-glissance en tôle inox perforée sur les circulations extérieures en plancher bois du côté Est du Centre de ressources et de développement « DOMOLANDES »
  - **Prix :** 2 835,00 € HT
  - **Décision du Président du Syndicat Mixte** en date du 14 septembre 2022

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON